



Fusion des entreprises Urbilog et Compéthance EA

Hello,

Comme annoncé lors du CSE puis lors de la réunion trimestrielle, nous t'informons de **la fusion des entreprises Urbilog et Compéthance EA**, à compter du **1^{er} janvier 2025**.

Cette fusion a pour **objectif de simplifier et d'optimiser notre organisation** grâce à une structure unique. Toutes nos prestations d'accessibilité numérique et de recrutement inclusif seront désormais regroupées sous une même entité.

Ce qui change :

- **Nom de l'entité juridique : Urbilog**
Il figurera sur les contrats, bulletins de salaire, factures, etc.
La **marque Urbilog Compéthance EA** reste inchangée et continuera à être utilisée pour nos publications et communications, notre site internet et nos signatures électroniques.
- **Maintien de l'agrément « Entreprise Adaptée »**
Urbilog portera désormais cet agrément garantissant notre engagement en faveur de l'inclusion.
- **Transfert des contrats de travail**
Au premier janvier 2025, les contrats seront transférés à Urbilog avec la reprise d'ancienneté et l'ensemble des avantages collaborateurs. Le nom de l'entreprise figurant sur les fiches de salaire dès janvier sera Urbilog.

Pour une meilleure diffusion de cette information, nous te remercions d'ajouter ce texte à la suite de ta signature électronique (sur le 1^{er} trimestre 2025).

A compter du premier janvier 2025, Urbilog et Compéthance fusionnent pour devenir **Urbilog Compéthance EA**.

Retrouvez toutes nos solutions pour l'accessibilité et pour l'inclusion sur www.urbilog.com.

Nous sommes à ton écoute pour répondre à toutes tes questions.
Merci pour ton engagement et ta contribution dans cette nouvelle étape.

L'équipe Boosters